



CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL.

Les membres du Conseil sont invités pour la première fois, conformément aux articles L.1122-12, L.1122-13, L.1122-15 et L.1122-17 et L.1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) à se rendre à l'assemblée du Conseil, au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil, Place communale à NASSOGNE), le

VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018 à 20H.

pour délibérer sur les points suivants :

SEANCE PUBLIQUE :

1. Centimes additionnels au précompte immobilier – exercice 2019.
2. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques – exercice 2019.
3. Plan comptable de l'eau 2017 – Coût vérité distribution.
4. Redevance relative à une demande de changement de prénom.
5. Redevance relative aux demandes de nationalité ou de transcription d'un acte d'état civil établi à l'étranger.
6. Projet du plan d'aménagement des bois communaux de Nassogne : avis du propriétaire.
7. Convention en matière de trésorerie entre la commune et le CPAS de Nassogne.
8. Mise en location de vélo avec assistance électrique : conditions.
9. Concours des façades et jardins fleuris 2018 : organisation.
10. Fabrique d'église de Forrières : compte 2017.
11. Fabrique d'église de Chavanne - Charneux : compte 2017 (rectificatif).
12. Fabrique d'église de Nassogne : compte 2017 (rectificatif).
13. Fabrique d'église de Bande : budget 2019.
14. Fabrique d'église de Grune : budget 2019.
15. Communications.

HUIS CLOS.

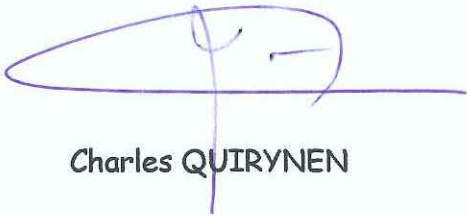
16. Mises en disponibilités d'enseignants pour cause de maladie.
17. Désignation d'une enseignante temporaire : ratification.
18. Demande de mise à la retraite d'un ouvrier.

Nassogne, le lundi 17 septembre 2018.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,



Charles QUIRYNEN



Marc QUIRYNEN